



Règlement du concours couples Trophée Albert Glémarec

Art. 1- Le concours

Le Bagad Bro Landerne et le Kann Al Loar - Festival Bro Leon organisent un concours de sonneurs de couple. Sont autorisés biniou Kozh et biniou Braz.

Art. 2- Les catégories

Six catégories sont constituées en fonction de l'âge et du niveau d'expérience des concurrents :

- Catégorie moins de 20 ans B.
- Catégorie moins de 20 ans A.
- Catégorie « plus de 20 ans » B.
- Catégorie « plus de 20 ans » A

S'il le souhaite, un concurrent âgé de moins de 20 ans peut s'inscrire en catégorie " plus de 20 ans ".

Art. 3- Le répertoire

Les concurrents devront interpréter les airs suivants en prenant soin de se renseigner sur la provenance de leur répertoire !

- Catégorie B:

Les concurrents présenteront un air de marche ou de mélodie et une danse au choix sur une durée max de 5 minutes.

- Catégorie A:

Les concurrents présenteront un air de marche, une mélodie et une danse au choix sur une durée max de 8 minutes.

Art. 4- Le jury & la notation

Le jury sera composé de 2 juges. Chaque juge rendra un classement par places.

Art. 5

La participation au concours couples implique l'acceptation de son règlement dans son intégralité. Le non respect du règlement sera sanctionné par le jury.

La sanction pourra aller de la simple baisse de la place jusqu'au déclassement du candidat.

Les résultats seront annoncés de façon globale, les prix seront attribués au tiercé gagnant d'un classement général, toutefois les classements détaillés (bretons et écossais) seront à la disposition des concurrents.

Art. 6

Les décisions du jury sont sans appel.